

Genève/Lausanne/Lyon, le 16 octobre 2023

Communiqué de presse de la Cour des comptes de la République et canton de Genève (CDC-GE), de la Cour des comptes du canton de Vaud (CDC-VD) et de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC-ARA)

Mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx)

Le Grand Genève fait face à des enjeux importants en matière de mobilité transfrontalière. Dans ce contexte, les trois institutions supérieures de contrôle (ISC) compétentes sur le territoire de l'agglomération du Grand Genève, à savoir la Cour des comptes de la République et canton de Genève, la Cour des comptes du canton de Vaud et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, ont décidé de réaliser un audit en commun sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du LEx.

Le LEx, mis en service en décembre 2019, constitue la **colonne vertébrale des transports publics dans l'agglomération du Grand Genève** et a pour objectif de donner un coup d'accélérateur à la mobilité durable. Il est composé de 20 gares sur territoire français, 19 dans le canton de Genève et 3 dans le canton de Vaud.

Pour que ce **RER transfrontalier** puisse déployer tous ses effets et favoriser ainsi un report significatif du transport individuel motorisé vers les transports publics et les modes doux, l'assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève a approuvé, le 21 novembre 2019, la feuille de route transfrontalière 2019-2023 sur les mesures d'accompagnement du LEx.

Résultats

Les 145 mesures d'accompagnement infrastructurelles du LEx examinées (98 pour Genève, 2 pour Vaud et 45 pour le Genevois français) comprennent des aménagements et compléments de réseau des transports collectifs, des pistes cyclables et voies vertes, des stationnements vélos en gare ainsi que des stationnements P+R et deux roues motorisés.

Ces mesures infrastructurelles sont complétées par des services de partage de mobilité (vélos en libre-service, autopartage et covoiturage) et des plans de mobilité d'entreprise.

Plusieurs constats ressortent de l'audit en commun aux trois ISC :

- Représentant un montant de **1.142 milliard CHF**, les mesures examinées sont pour plus de la moitié d'entre elles soit en retard (50%), soit abandonnées ou réaffectées (12%). Le retard moyen se monte à 42.7 mois, avec des **retards allant de 5 mois à 10 ans**.
- Les mesures d'accompagnement avec du retard représentent 75% du montant estimé des investissements (soit 852 millions CHF) et concernent principalement les aménagements pour **la mobilité douce et les stationnements P+R**.
- Les retards des mesures infrastructurelles s'expliquent principalement par un **manque de maturité dans la planification des projets et par l'opposition de communes**. Le degré de mise en œuvre des mesures d'accompagnement varie sensiblement selon le maître d'ouvrage.

Une enquête auprès des usagers et non-usagers du Lex, menée par l'EPFL en collaboration avec les trois ISC, montre que les demandes d'amélioration des mesures d'accompagnement portent principalement sur les transports collectifs de rabattement (augmenter leur fréquence, créer de nouvelles lignes ou réduire le temps de trajet), sur la création d'aménagements cyclables ainsi que sur la diminution des tarifs des stationnements P+R.

Axes d'amélioration proposés

Les trois ISC proposent trois axes d'améliorations qui sont formulés dans leurs rapports respectifs :

- **Améliorer le degré de maturité des mesures prévues dans les projets d'agglomération** grâce à des exigences de planification et de suivi, une définition des coûts associés et des maîtres d'ouvrage responsables de leur mise en œuvre. Cette amélioration devrait permettre de réduire le retard de mise en œuvre et les risques de pertes de cofinancement fédéral suisse ;
- **Développer les parkings P+R et harmoniser la tarification pour renforcer le report modal en amont de l'agglomération.** En effet, l'absence d'harmonisation de la politique tarifaire déséquilibre le fonctionnement du stationnement, incitant les automobilistes à se rendre plus naturellement vers une gare où le parking est meilleur marché, voire gratuit ;
- **Désigner sur le territoire du Genevois français une seule autorité organisatrice de la mobilité pour faciliter la coordination avec les autres acteurs de l'agglomération.** Cela permettra de clarifier le cadre institutionnel et d'améliorer l'intermodalité sur le territoire du Genevois français. Le pôle métropolitain du Genevois français a vocation à exercer cette compétence.

Toutes les recommandations de la Cour des comptes de la République et canton de Genève ont été acceptées par l'office cantonal des transports qui s'est engagé à les mettre en œuvre d'ici fin 2029. Les 10 rapports établis par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ont été remis aux autorités compétentes. Le rapport de la Cour des comptes du canton de Vaud sera prochainement soumis à consultation des entités auditées.

Contact pour toute information complémentaire :

Pour la Cour des comptes de la République et canton de Genève
Monsieur Frédéric VARONE, magistrat suppléant
Tél. +41 22 388 77 90, courriel : frederic.varone@cdc.ge.ch

Pour la Cour des comptes du canton de Vaud
Madame Valérie SCHWAAR, présidente
Tél. +41 21 316 58 14, courriel : valerie.schwaar@vd.ch

Pour la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Jean-Marc DANIELE, magistrat,
Tél. +33 4 27 01 24 50, courriel : jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr
Mme Patricia JACQUET, documentaliste,
Tél +33 4 72 31 12 73, courriel : patricia.jacquet@crtc.ccomptes.fr

LIENS

Synthèse commune : <https://www.vd.ch/cdc>

Capsule vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=DALXjvQphYs>